

Yonne → Actualités

C'EST VOTRE SUJET ■ Six grévistes ont été recensés, mardi, par les deux centres hospitaliers généraux icaunais

La grève des internes assez peu suivie

Les hôpitaux d'Auxerre et de Sens ont respectivement recensé quatre et deux internes en grève, mardi. Tous avaient repris le travail hier, selon les services administratifs des établissements.

Laurence Jannot
laurence.jannot@centrefrance.com

Il y avait peu de grévistes, mardi, dans le cadre du mouvement national initié par l'Intersyndicat national des internes (Isni, lire ci-contre), selon les services administratifs des deux plus importants centres hospitaliers du département, à Auxerre et Sens.

Mais, bien que peu nombreux, les grévistes ont tout de même manqué à l'hôpital du nord de l'Yonne. Sur les deux internes à avoir suivi le mouvement, l'établissement « en a réquisitionné un pour assurer la continuité des soins », explique le service communication.

À l'hôpital d'Auxerre, quatre sur 34

À Auxerre, « quatre de nos internes se sont déclarés grévistes. Mais ça n'a pas posé de problèmes de fonctionnement. Aucun chef de service n'a demandé de réquisition », assure



MOBILISATION. Elle n'a « pas posé de problèmes de fonctionnement » à Auxerre, selon l'administration du CHA. ILLUSTR. J. FULLERINGER

Annick Guimard, chargée de personnel médical à la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

Une absence moins remarquable, aussi en raison

de la densité des équipes, davantage étoffées dans la préfecture icaunaise. Le CHA dispose de 34 internes ce semestre, contre une quinzaine à l'hôpital de Sens. Des effectifs qui

restent dans tous les cas en deçà des attentes selon les deux structures de soins. « Pour le semestre d'été, nous aurions aimé avoir 54 postes. Nous n'en aurons que 28 », calcule

Annick Guimard, l'hôpital de Sens ne cachant pas, lui, une certaine inquiétude. « Nous aurons huit internes pour le second semestre. Ça ne répond pas aux besoins. » ■

REPÈRES

La grève. Le principal syndicat d'internes (Isni, Intersyndicat national des internes) a appelé à la grève, mardi, pour manifester son opposition à la réduction du temps de formation, dans le cadre de la réforme du troisième cycle (l'internat, qui dure de trois à cinq ans selon les spécialités) des études médicales, applicable à partir de novembre. Selon l'Isni, plus de 1.000 grévistes ont été recensés, sur environ 30.000 internes en France, avec des rassemblements dans une vingtaine de centres hospitaliers universitaires.

LE CHIFFRE

70 %

C'est la part d'internes grévistes recensés au Centre hospitalier universitaire de Dijon, mardi, selon les chiffres de l'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté. Elle était de 59 % hier.

EN BREF

ASSOCIATION ■ Syndicat betteravier

Le Syndicat betteravier de l'Yonne tiendra son assemblée générale mercredi 17 mai, à 9 heures, à la Ferme de la Margotière, à Vallery. ■

CONCOURS ■ Isabelle Gauffeny élue meilleure e-productrice de la région

Le concours du « Meilleur e-producteur de sa région » a désigné les douze producteurs qui porteront les couleurs de leur région sur le web. En Bourgogne Franche-Comté, il s'agit d'Isabelle Gauffeny, maraîchère et éleveuse pour la ferme polyvalente « Le Jardin des Gallines », à Tannerre-en-Puisaye. Elle a été élue parmi 228 candidats. La productrice se voit offrir une boutique en ligne et un dispositif de communication d'une valeur de 5.000 euros pour promouvoir sa boutique. Ce concours a été lancé à l'occasion du 54^e Salon international de l'agriculture. ■

SANTÉ ■ Dépistage du diabète

L'association Lider Diabète organise une nouvelle campagne nationale de prévention et de dépistage gratuit dans plus de 140 villes, dans l'objectif de dépister 80.000 personnes en France. Dans l'Yonne, deux sites accueilleront cette opération : le samedi 22 avril, de 9 à 18 heures, au Centre commercial Leclerc, à Auxerre ; et le samedi 29 avril, de 9 à 18 heures, au centre commercial Auchan à Avallon. ■

PRÉSIDENTIELLE ■ Des bureaux d'abstention ouverts dimanche

Créé par Franck Renda, chef d'entreprise de Lyon, le collectif des Bureaux d'abstention 2017 est un mouvement national qui vise à « donner une voix aux abstentionnistes ». Les volontaires ouvriront, partout en France, un lieu de vote symbolique, équipé d'une urne et de bulletins « Je m'abstiens ». « S'abstenir ne veut pas forcément dire se désintéresser de la politique », résume Christel Laguerre, Icaunaise et membre du collectif. L'initiative touche en effet l'Yonne : des bureaux de l'abstention doivent s'ouvrir, notamment rue de l'École à Leugny, pour les deux tours de l'élection. Pour plus de renseignements sur le mouvement, rendez-vous sur sa page www.facebook.com/abstentiongenerale. ■

VITICULTURE ■ Chablis et le volume complémentaire individuel en exemple

L'assurance récolte interroge les vignerons

La Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne s'interroge sur l'assurance des récoltes. Et prend comme exemple Chablis.

Aujourd'hui, seul un viticulteur sur quatre a souscrit une assurance récolte, pour se prémunir des dommages liés à la météo. « Beaucoup la considèrent inopérante », constate Thomas Nicolet, directeur de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB). De fait : « Le capital assurable, calculé sur les cinq années précédentes, est minime si vous avez eu, comme c'est le cas aujourd'hui, de faibles rendements », dit-il.



FÛTS. Aujourd'hui, seules 20 % des appellations recourent au VCI, qui impose un conditionnement des volumes en fûts. ILLUSTR. JÉRÉMIE FULLERINGER

Des réserves à mobiliser en cas de faible récolte

La meilleure assurance ? « L'expérience de Chablis l'a montré, c'est le volume complémentaire individuel (VCI). »

Le VCI, c'est cette part qui se situe au-delà du rendement autorisé dans l'appellation mais dans la limite du rendement butoir, qui permet d'alimenter une réserve individuelle que le viticulteur peut mobiliser ultérieurement, en cas de faible récolte.

Comment généraliser le recours au VCI ? Aujourd'hui, seules 20 % des appellations recourent au VCI, qui impose un conditionnement des volumes en fûts.

C'est un frein majeur à la généralisation pour tous ceux qui – dans une région produisant de petites quantités – ne peuvent se permettre d'immobiliser un fût pour trois hectolitres de VCI. « Il faut faire évoluer les règles pour autoriser le stockage en bouteille », a plaidé le CAVB devant les députés et les sénateurs bourguignons Jean-Yves Caillet, Jérôme Durain, François Patriat, Jean-Paul Emorine, Alain Suguenot et Éric Andrieu. ■

Comment généraliser le recours au VCI ? Aujourd'hui, seules 20 % des appellations recourent au VCI, qui impose un conditionnement des volumes en fûts.

Alexandra Caccivio